rieure en nombre, laquelle néanmoins fut mise en déroute et perdit 80 hommes.

Le port de Moron est tombé aux mains des rebelles.

Manille, 30 décembre. — Le conseil juge les conspirateurs de Camarines. La peine de mort est demandée contre trois prêtres indigènes et huit laïques.

Le lieutenant-général Polavieja est parti pour Cavite, où il va inspecter les défenses de l'arsenal.

Un détachement de 150 hommes a battu de nombreux rebelles, leur faisant évacuer Balinag et les repoussant jusqu'à Pinac. Les insurgés ont eu 360 morts, tandis que quatre Espagnols seulement étaient blessés.

A l'île des Nègres, une bande de soixante rebelles a été défaite par les troupes.

La peste aux Indes

Londres, 30 décembre. — Suivant les dernières enquêtes les Européens commencent à être atteints par la peste bubonique, surtout ceux qui sont plus en contact avec les indigènes.

M. Otto Schiller, consul du Chili, est à l'hôpital, bien que l'on ne sache s'il est précisément atteint de la peste.

Le monde des affaires, dans l'espérance d'éviter un plus grand ralentissement des affaires dans le trafic du port de Bombay, cherche à cacher la véritable situation.

Bulletin Météorologique

HEURES	THERMOMÈTRE Roubaix	BAROMÈTRE	
		Mercredi 30 décembre 1896	
2 heures soir	7° au-dessus	779 m/m	Beau temps
5 " "	9° "	777 m/m	
9 " "	8° "	777 m/m	"
		Jeudi 31 décembre 1896	
Minuit	7° au-dessus	777 m/m	Beau temps.
4 heure matin	7° "	777 m/m	"
2 heures "	7° "	777 m/m	"

Paris. — Mercredi 29 décembre 1896. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — Le minimum signalé hier sur l'Angleterre s'est propagé vers Nancy, Belfort, où la baisse barométrique a été de 10 mm., son passage a été suivi d'une hausse assez considérable sur le nord-ouest de la France. Mais le baromètre baisse de nouveau rapidement à Valentia où le vent rétrograde au sud-sud-est: une nouvelle dépression s'approche donc de l'Irlande. Deux minima persistent: l'un dans l'extrême nord, l'autre sur la Méditerranée orientale. Le vent est assez fort du nord vers le Pas-de-Calais; il tourne au sud-ouest à la pointe de Bretagne; il est assez fort du nord-ouest sur nos côtes de la Méditerranée. Des pluies sont tombées sur le nord-ouest et le sud-est du continent; en France, on en signale dans toutes les régions, excepté dans le Sud; on a recueilli 13 mm. d'eau à Dunkerque, 7 à Limoges, 4 à Biarritz, 3 à Paris, 2 à Brest et à Lyon.

La température est généralement en hausse sur la France et les Pays-Bas. Elle était ce matin, de — 8° à Prague, — 3° à Moscou, 0° à Berne, + 6° à Paris, 10° à Malte. On notait — 1° au puy de Dôme. — 4° au mont Ventoux. — 16° au pic du Midi. — En France, des pluies sont encore probables avec température voisine de la normale. — A Paris, hier l'après-midi, pluvieux. — Moyenne d'hier, 28 décembre, + 4°0, supérieure de 1°8 à la normale. — Depuis hier midi, température maxima, 8°6; minimum de ce matin, — 6°0. Baromètre à sept heures du matin, 767 mm. 4. — A la Tour Eiffel, maximum, 7°4; minimum, 2°0. — Monte-Carlo : matin, + 12°; midi, + 14°. Temps beau.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire (typographie)	1,25
100 cartes ivoire (gravure lithographique)	2,25
100 cartes ivoire deuil (typographie)	2,50
100 cartes ivoire deuil (gravure-lithographique)	3,50
Elle fournit également une jolie boite contenant 100 cartes imprimées (typog.) et 100 enveloppes pour	1,75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (grav.-lit.)	2,75
Même boite deuil, imprimées (typographie)	3,50
" " (gravure-lithographique)	4,50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES

Papier blanc 50 feuilles 50 enveloppes	0,80
" " 25 " 25 "	0,45
" couleur 25 " 25 "	0,50
" " 50 " 50 "	0,90

GRAND CHOIX DE

Calendriers, Ephémérides et Almanachs pour sociétés

Double Liège, Triple Liège, du Laboureur, du Soldat, Hachette.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette

3 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, premier jour de l'An, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

Ce que Roubaix paie à l'Etat chaque année. — Nos concitoyens contribuables savent, chacun en particulier, la somme qu'ils doivent verser au trésor public tous les ans. Ils n'ont garde d'oublier de la faire entrer en ligne de compte dans leur budget. Ils connaissent exactement le montant des contributions directes que leur réclamera le percepteur pour leurs propriétés foncières, les portes et fenêtres, les patentes, etc., etc.

Depuis trois ans beaucoup de cyclistes, je ne peux pas dire tous, ajoutent dix francs sans trop maugréer.

On paie l'impôt indirect quand on achète un cigare ou une boîte d'allumettes de la régie, même quand ces dernières ne prennent pas feu.

Cette forme de contribution qu'on acquitte le plus souvent sans y penser, n'en pèse pas moins lourdement sur tout le monde.

Mais, si les contribuables n'ignorent pas, pour d'excellentes raisons, d'ailleurs, combien d'argent sort de leur bourse pour entrer dans les caisses de l'Etat, ils n'ont peut être jamais pensé au chiffre énorme atteint par le total des sommes données par tous les habitants de notre cité.

Une statistique officielle nous apprend que la ville de Roubaix a versé, au trésor, pendant l'année 1895, plus de douze millions de francs.

C'est une jolie somme, n'est-ce pas ! Elle est cependant inférieure de 53.601 francs à celle de l'année 1894.

Les contributions indirectes fournissent le chiffre le plus élevé, quatre millions deux cent cinquante mille francs.

Les droits sur les tabacs ont donné à eux seuls un million quatre cent mille francs de recettes.

Plusieurs de nos lecteurs seront peut-être étonnés d'apprendre qu'on fume autant de tabac français à Roubaix. Mais personne ne sera surpris de savoir que les droits sur les boissons se sont élevés à plus de un million et demi et ceux sur les bières, à six cent mille francs environ.

Le total des sommes reçues dans les perceptions pour les contributions directes a été de trois millions quatre cent mille francs, ce qui donne une moyenne de 29 francs par tête d'habitant, soit 1 franc de plus qu'en 1894.

Un million six cent mille francs ont été payés dans les divers bureaux de l'Enregistrement, du Domaine et du Timbre.

Sans entrer dans le détail, faisons seulement remarquer que les droits de successions ont montés à près de quatre cent mille francs.

Le produit de l'exercice pour la douane a dépassé un million sept cent mille francs.

Enfin la récapitulation des recettes du service des Postes et Télégraphes de Roubaix donne un total, pour les trois bureaux, de neuf cent soixante mille francs.

Ce résultat fait ressortir une augmentation de produits de soixante-quinze mille francs par rapport à l'année 1894.

En pensant qu'ils apportent chacun leur appoint à cette énorme somme de douze millions que notre population paie chaque année à l'Etat, nos concitoyens vont-ils trouver moins lourds et accepter plus facilement les multiples impôts qui les accablent....

Nous ne sommes pas absolument convaincus, que la lecture de cet article aura ce résultat consolant.

LOUIS ROBICHEZ.

M. Adolphe Coupez et les collectivistes. — Le conseiller municipal démissionnaire a adressé, mardi, une nouvelle lettre à l'*Egalité*, en réponse au deuxième article de M. Siauve-Evausy; le journal collectiviste ne l'a pas insérée, mais nous la trouvons dans l'*Avenir* ; en voici le texte :

« A Monsieur le Rédacteur en chef du journal l'*Egalité de Roubaix-Tourcoing*,

» *Dans votre dissertation trop longue, qui ne démontre rien*, je ne retiens que deux points :

» 1° Que vous avez défendu ma candidature au sein du parti ouvrier, en ceci, je vous oppose un démenti formel.

» Au contraire, vous seul m'avez combattu très énergiquement, et cela d'après les dires de tous les membres du parti ouvrier qui assistaient à cette séance.

» 2° J'accepte très volontiers une réunion publique, aux conditions suivantes :

» Que cette réunion aura lieu à l'Hippodrome.

» Que seuls les membres du Conseil municipal pourront y prendre la parole, les questions étant absolument locales. Ils sont assez nombreux contre moi seul pour se passer d'avocats venant de Lille ou de Paris.

» Je désire que ces questions ne dégénèrent pas en discussion de politique générale.

» Dans ces conditions, les électeurs pourront bien juger du différend.

» Recevez, Monsieur le Rédacteur en chef, mes salutations.

» Ad. COUPEZ. »

L'*Egalité* publie ce qui suit :

« ESCOBAR M. COUPEZ. — M. Coupez trouve que notre dissertation (sic) d'hier a été trop longue et qu'elle ne démontre rien.

» M. Coupez confond ce qu'il appelle « notre dissertation » avec sa lettre. C'est lui qui a « tiré à la ligne » et non pas nous.

» Quant à la démonstration que nous avons voulu faire, elle portait sur ce point essentiel « que notre passé politique défiait sa critique » et sur cet autre que M. Coupez attaquait, sans préciser les motifs de ses attaques, des conseillers dont il fut, pendant cinq ans, sinon le collaborateur, du moins le camarade.

» M. Coupez prétend que je n'ai pas défendu sa candidature au sein du Parti Ouvrier, qu'au contraire j'ai été le seul à la combattre très énergiquement « et cela d'après les dires de tous les membres du Parti Ouvrier qui assistaient à cette séance ».

» S'il est un seul membre du Parti Ouvrier qui ait tenu ce langage, *ce citoyen-là a menti*. J'en appelle aux sept à huit cents personnes qui assistaient à la réunion dont il s'agit.

» M. Coupez ajoute qu'il accepte très volontiers une réunion publique, mais il y met pour condition que cette réunion aura lieu à l'Hippodrome (pourquoi à l'Hippodrome ?) que seuls les membres du Conseil municipal pourront y prendre la parole, les questions étant absolument locales et il ajoute :

« — Ils sont assez nombreux contre moi seul pour se passer d'avocats venant de Lille ou de Paris. »

» N'en déplaise à M. Coupez, j'assisterai à la réunion, qu'elle ait lieu à l'Hippodrome ou sur la Grand'Place, non pas comme *avocat* venant de Lille, mais comme *électeur* de Roubaix et il faudra bien que là, M. Coupez explique ses insinuations à mon égard à moins que l'assemblée ne préfère que je lui donne ailleurs la verte leçon qu'il a méritée et à laquelle il n'échappera pas. » G. S.-E. »

* *

« Nous apprenons que, dans son assemblée d'hier, le Comité exécutif du Parti ouvrier de Roubaix a décidé d'organiser une réunion publique dans laquelle M. Coupez sera mis en demeure de venir expliquer sa récente attitude. Nous indiquerons ultérieurement l'heure et le lieu de cette réunion. »

* *

Un rédacteur de l'*Avenir* a eu, avec M. Hervé Milbéo, adjoint au maire de Roubaix, une conversation qu'il relate en ces termes :

« — Que pensez-vous de la démission de M. Coupez ?

— Pour vous parler très franchement, nous dit-il, elle vient trop tôt. M. Coupez qui avait des raisons multiples pour ne pas rester au Conseil municipal — bien d'autres sont dans le même cas — n'aurait pas dû quitter sur la question de l'Ancien collège. Il aurait dû attendre ou donner un autre motif. Il n'avait pour cela que l'embarras du choix.

— Diable ! cela va donc bien mal au Conseil ?

— Plus mal que ce que vous pensez.

— Croyez-vous que la question du collège soit le seul mobile qui ait fait agir M. Coupez.

— Non bien certainement.

— D'après vous, à quel sentiment a donc obéi M. Coupez ?

— A un sentiment de dignité que j'approuve. Il a été systématiquement écarté. Il proteste contre la cabale qui s'est montée contre lui et quelques autres en même temps. Il proteste et en cela il fait bien.

— Expliquez-vous, je vous prie.

— Ce ne sera pas difficile : la veille de la réunion pour le choix des délégués sénatoriaux, nous avons tenu une réunion officieuse. Dans cette réunion, on a choisi les délégués. Pour cela, le Maire a procédé par appel nominal en suivant l'ordre du tableau. Prévoyant ce qui allait se passer, j'ai décliné la candidature et M. Coupez, arrivant troisième au tableau, l'a acceptée. La liste faite, tous les conseillers présents se sont engagés à voter pour elle, comme les délégués s'engageaient à voter pour les candidats sénateurs présentés par le Parti ouvrier.

» Dans la séance du lendemain, la cabale ayant produit son effet, M. Coupez a été élu avec un nombre dérisoire de voix. Il a refusé le mandat. En cela, il a bien fait et M. Duburcq aurait dû en faire autant, car les électeurs avaient manqué à la parole donnée.

— Pour entrer dans un autre ordre d'idées, lui demandons-nous encore, que pensez-vous de la scission que nous avons annoncée comme s'étant produite au sein du conseil municipal ?

» A cette question, M. Milbéo sourit. On voit qu'il en aurait beaucoup à dire et que nous ne savons quoi l'empêche encore de parler.

» Après avoir réfléchi un moment, il nous dit en pesant bien ses mots :

— Si la scission n'est pas encore un fait accompli, elle se fera inévitablement.

» Lorsque nous nous sommes présentés aux suffrages des électeurs, c'est avec la conviction qu'élus sur un même programme nous serions restés homogène. C'est l'inverse qui se produit. Chacun tire de son côté. Tenez, marchant à pieds joints sur tous les principes, le Conseil ne cherche-t-il pas à réduire le salaire des petits employés. Cela, je ne le permettrai jamais. Si je ne puis l'empêcher, je protesterai toujours de toutes mes forces tout en ne désirant nullement voir diminuer le traitement des employés principaux à quelque grade qu'ils appartiennent. Chacun doit être rétribué selon ses œuvres et ses responsabilités, mais il ne faut pas que les petits soient touchés... A propos des premiers employés, vous en verrez de *drôles avant peu .. Je ne puis ni ne veux m'expliquer aujourd'hui*; mais patientons un peu, vous n'attendrez pas longtemps.

» Ici M. Milbéo sourit d'une façon qui en dit long.

— Avez-vous connaissance d'une pétition des instituteurs adjoints mariés demandant le chauffage ?

— Oui, mais elle est mise au panier. Elle ne viendra peut-être jamais à l'ordre du jour, car les membres du Conseil ne veulent pas en tenir compte.

— Enfin, M. Milbéo, lui demandons-nous encore, selon vous quelle est la situation intérieure du Conseil ?

— Bizarre, très bizarre !... Les idées sont très partagées, nous manquons d'homogénéité.

— Dans le Conseil, il y a deux groupes ?

— Dites trois et vous serez dans le vrai.

— M. Carrette n'est-il pas attaqué ?

— Il est certain qu'on l'a visé plus d'une fois. Autour de lui il a beaucoup d'envieux. Il y a deux ans qu'on le mine sourdement, mais il est encore solide.

— N'a-t-il pas eu maille à partir avec quelques groupes ?

— Heu ! heu! la question est épineuse, nous répond M. Milbéo; qu'il vous suffise de savoir que M. Carrette a des ennemis qui ne reculent devant rien pour l'atteindre...

... Plus tard, si je puis, vous aurez d'autres renseignements, car, avant de parler, il y a des choses que je dois éclaircir.

— Vous nous autorisez à publier cette conversation ? lui demandons-nous avant de le quitter.

— Parfaitement, puisqu'elle est l'expression exacte de ce qui est. »

Le service des eaux. — La statistique officielle publiée dans le rapport du maire donne les résultats généraux de l'exercice 1895 pour le service municipal des eaux.

Il a été distribué en 1895 :

10.561.679 mètres cubes pour l'année entière, ou 35.206 mètres cubes par jour moyen, dont : A Roubaix, 8.211.027 mètres cubes au total, ou 27.370 mètres cubes quotidiennement.

Et à Tourcoing : 2 350.652 mètres cubes pendant tout l'exercice ou 7.836 mètres cubes par jour.

Un nouveau médaillé. — Nous apprenons que M. Guyon, maréchal des logis chef, appartenant à la brigade de gendarmerie de Roubaix, vient de recevoir la médaille militaire.

Cette distinction honorifique est la récompense bien méritée du zèle et du courage dont a fait preuve M. Guyon pendant plus de 21 ans de services.

Nous adressons, au nouveau médaillé, nos plus sincères félicitations.

Nomination du trésorier de la section roubaisienne des Sauveteurs du Nord.— Dans sa réunion mensuelle qui vient d'avoir lieu, au café Pandore, rue Pauvrée, la section roubaisienne des Sauveteurs du Nord a nommé M. Camille Tillet, lieutenant des sapeurs-pompiers, trésorier de la section en remplacement de M. Delcroix.

Bouchée de pain et refuge de nuit. — Pendant la journée de mercredi 30 décembre, il a été distribué aux hommes et aux femmes, 820 portions, et 1150 aux enfants. Au Refuge, *29 lits ont été occupés.*

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP** rue du Bois, 13, à Roubaix, et dans les dépôts succursales (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page.*)

Un festival dans le quartier de l'Epeule — Le comité du festival de l'Epeule, composé de délégués des sociétés de trompettes et chorales du quartier, sous la présidence d'honneur de M. E. Roussel, industriel, a fixé la date de la fête aux 18 et 19 avril 1897, jours de Pâques.

Les sociétés désirant obtenir des renseignements sont priées d'adresser leur demande à M. E. Leclercq, secrétaire général, 160, rue des Arts, à Roubaix.

La grève de la rue Darbo. — Dans la journée de mercredi, plusieurs nouveaux ouvriers ont été embauchés pour remplacer les grévistes à l'établissement Drey et Simpson.

Que vont offrir cette année, pour étrennes, les Caves Populaires ? (*Voir aux Faits divers*).

Un cheval renversé par le tramway à vapeur. — Mercredi vers deux heures et demie, une voiture de charbon, appartenant à M. Fleuris Leroux, marchand de charbon rue du Trichon, se dirigeait dans la rue des Fabricants vers la rue Neuve, au moment où le car à vapeur venant de Croix arrivait. Le conducteur de la voiture de charbon, Louis Glorieux, ne l'entendit pas et, s'engageant dans la rue Neuve, eut son cheval renversé par le tramway.

Les dégâts se bornent à la cassure d'un des brancards. Le cheval n'a reçu aucune blessure et a pu continuer à marcher.

Les arrestations de deux expulsés. — Les agents de la sûreté Castelain et Cuvelier, de service rue de Tourcoing, mercredi après-midi, ont reconnu et arrêté un journalier, Charles Colman, âgé de trente-deux ans, demeurant à Mont-à-Leux, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

— Le même jour, vers trois heures de l'après-midi, un employé de commerce, René Paret, âgé de 44 ans, sans domicile et sans ressources, s'est présenté au bureau central de police en déclarant qu'il était expulsé de France depuis le 19 août 1886.

Cette déclaration ayant été reconnue exacte, René Paret a été maintenu en état d'arrestation.

Son succès va toujours grandissant et il est apprécié des gourmets, le délicieux beurre d'Oostcamp. 14138

Croix.— *A propos d'un crime.* — En relatant la triple tentative d'assassinat de Bourbourg, nous avons dit qu'un soldat du 27e d'artillerie à Douai, nommé Dereul, d'abord soupçonné d'être l'un des coupables, avait été mis hors de cause.

M. Dereux, cabaretier, rue Marceau, à Croix, nous prie de dire que son fils, soldat à Douai, n'a rien de commun avec son homonyme, dont il a été question dans cette affaire.

Communications

AVIS. — MM. les obligataires de la « Ruche Roubaisienne sont informés que le premier coupon semestriel, échéant le 31 décembre, sera payé à présentation, à raison de 1 fr. 50 net à partir du 5 janvier prochain aux guichets de la Banque Régionale du Nord, 16, rue du Pays.

Les porteurs ayant souscrit avant le 30 juin 1896 recevront un intérêt supplémentaire de 3 p. c. calculé du jour de leur souscription.

Etrennes. — Jolies jumelles à 9 fr. et 12 fr. Librairie du *Journal de Roubaix.* 14663

Cours de peinture et de dessin (*Voir aux annonces*) 4130

ENRHUMÉS!

Prenez le sirop pectoral DELABARRE. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza,** etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme.** — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 51, Roubaix. 13178—42556

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

Liquidations judiciaires et faillites des cantons de Roubaix, Tourcoing et Lannoy. — En dehors des liquidations judiciaires et des faillites publiées dans nos annonces, nous relevons la suivante dans d'autres journaux, et nous la donnons à titre de renseignement pouvant être utile au public :

Ouverture de liquidation judiciaire: M. Grimonprez, cabaretier, rue d'Alger, 208, Roubaix.

WATTRELOS

La toilette de la Mairie. — On s'occupe en ce moment d'exécuter à la Mairie quelques travaux d'appropriation dont personne ne contestera l'utilité. Le plancher de la salle des délibérations, dont les ondulations rappelaient les montagnes russes, est en réfection ; les châssis ont été remplacés : ils étaient pourris et l'eau pénétrait entre le bois et la maçonnerie.

Avec cela, quelques coups de pinceau dehors et dedans, une tapisserie sur les murs de la salle du Conseil, qui est en même temps celle des mariages, et la Mairie aura fait sa toilette. Certes, elle ne sera jamais un monument dont Wattrelos puisse s'enorgueillir, mais elle sera plus convenable, et pourra faire un provisoire passable, en somme. Pauvreté n'est pas vice, après tout.

Construction de sacristies. — L'adjudication des travaux de construction des sacristies dont nous avons parlé en détail, il y a quelques jours, a été placardée à Wattrelos. Elle aura lieu le lundi 18 janvier, à deux heures de l'après-midi, par les soins du Conseil de fabrique de l'église. Le devis s'élève à 11.903,19; le cautionnement à verser est de 1.000 fr.

Un avis intéressant. — Les personnes qui prennent en charge des nourrissons oublient parfois qu'elles sont rigoureusement tenues d'en faire la déclaration à la Mairie qui leur remet gratuitement, aux termes de la loi du 23 décembre 1874, relative à la protection des enfants du premier âge, un carnet servant à l'enregistrement des visites médicales.

Pour avoir omis cette formalité, plusieurs personnes de Wattrelos sont en ce moment sous le coup de poursuites judiciaires.

Les parents des enfants en nourrice ont d'ailleurs tout intérêt à ce que l'inspection se fasse dans les conditions les plus sérieuses et les plus sévères. Combien ne voit-on pas, en effet, d'enfants confiés à la garde de nourrices peu scrupuleuses, qui sans pitié pour les petits dont elles ont la garde, les laissent manquer de tout, au détriment de la santé de ces pauvres mioches, alors que le père et la mère sont le plus souvent obligés d'aller tous deux à la fabrique.

D'ici peu, une inspection sérieuse aura lieu, et les nourrices non pourvues de carnets seront poursuivies conformément à la loi.

Arrestation d'un mitron escroc. — M. Oswald Leclercq a à son service, depuis quelque temps, un garçon boulanger, Joseph Hubert Dehaeseleer, âgé de 21 ans, auparavant employé à la boulangerie de M. Paul Bacquart.

Il y a quelques mois, M. Leclercq s'aperçut de certaines indélicatesses de la part de son garçon boulanger. Il en fit part à la police, mais la pria de ne pas exercer des poursuites dès lors.

Le mitron enhardi persévéra dans la voie qu'il s'était tracée, tant et si bien qu'il ne se faisait pas scrupule d'empocher froidement les recettes. Un client habitué à payer au mois ou au trimestre changeait-il son habitude, et payait-il chaque jour ? Dehaeseleer n'en disait mot à son patron et son gousset se gonflait.

Et le garçon boulanger, naïf dans sa petite manœuvre, ne se contentait pas de voler son maître. Il glanait par-ci par-là des petites aubaines, sous les prétextes les plus fantaisistes: ainsi M. Alfred Delmotte, cafetier rue de la Mairie, fut-il frustré de quatre francs.

Voyant cela, M. Leclercq se décida — et avec raison — à porter plainte, et Dehaeseleer fut arrêté.

Il est né à Petit-Enghien (Belgique), le 10 septembre 1875.

L'accordéon est interdit par arrêté municipal. — Un cabaretier, M. Modeste Provost, habitant le Crétinier, n'a pas pris garde à cette interdiction et procès-verbal lui a été dressé, pour avoir laissé jouer de cet harmonieux (?) instrument dans son établissement.

La fortune vient en dormant, dit-on, mais ce n'est pas le cas d'un camelot du Laboureur, Auguste Prévost, qui s'est endormi dans un estaminet, et qui, à son réveil, a constaté la disparition de son panier de marchandises, représentant une valeur de trente francs. Il a porté plainte à la police.

C'est une satisfaction platonique qu'il a voulu se payer, car les indices font défaut.

LA REVUE LOCALE DE L'ANNÉE 1896

Cantons de Roubaix et de Lannoy

Avril. — 4. Un incendie éclate à l'ancienne ferme de Wasseguies, la grange et les étables sont détruites. — 4. Un échafaudage s'écroule rue de la Gare à Roubaix. Trois ouvriers maçons sont blessés. — 5. Une réunion du comité républicain indépendant a lieu à Croix. MM. Eugène Duthoit et Fernand Payen prennent la parole. — 6. Une messe pour les enfants de Wattrelos morts pour la Patrie donne lieu à une manifestation socialiste.

9. Une réunion privée de collectivistes où fait défaut M. Jules Guesde a lieu au Théâtre Deschamps. — 12. Mort de M. Henri D'Halluin, ancien conseiller municipal. Un ouvrier chauffeur est grièvement brûlé et meurt quelques heures après. — 13 Incendie du peignage Alfred Motte et Cie. — 16. Découverte d'un cadavre carbonisé au peignage Alfred Motte. - 17. Un grave accident arrive à Croix chez MM. Masurel et Caen. Un jeune homme est tué par l'arbre de transmission.

19. Course vélocipédique Paris-Roubaix. — 20. Jules Bricourt, tisserand, est trouvé pendu chez lui cour Demailly, rue Solferino.— 23. Une grande réunion, organisée par l'Union sociale et patriotique a lieu dans la salle de la carrosserie Vandenhende, boulevard Gambetta.

26. Les premières épreuves du concours de 1896, organisé par le Club hippique de Roubaix, sont courues sur la piste du parc Barbieux. — 27. Plusieurs réunions électorales importantes ont lieu à Roubaix et à Croix. — 30. Les réunions électorales continuent toujours. Une importante réunion de l'Union sociale et patriotique a lieu à la salle Dominique, rue de l'Alouette.

Mai. — 1. Un préposé de douane se donne la mort en se tirant une balle dans la tête à Wattrelos. — 2. Les élections municipales qui approchent donnent lieu à des voies de faits de la part des collectivistes. Une rixe violente éclate rue de Toulouse. Les « desabusés » sont provoqués chez chez eux. Quelques patriotes sont assaillis et frappés par une bande de socialistes rue des Fleurs. Les réunions électorales sont nombreuses.

3. Election du Conseil municipal. Les collectivistes sont réélus. — 4. Les manifestations des collectivistes sont bruyantes. Plusieurs incidents éclatent ; des arrestations sont opérées. — 9. Découverte d'une vaste escroquerie commerciale. — 10. Découverte d'un noyé près de la passerelle des Soies. — 12. Une somme de 100 francs est volée par une jeune fille au préjudice de M. Jules Brasseur.

16. Un conducteur de voiture, M. Leroy, tombe de son siège et est traîné sur un parcours de plus de dix mètres. Une roue de son lourd véhicule lui passe sur le côté gauche du visage. — Installation des conseils municipaux. Réélection de M. Henri Carrette comme maire de Roubaix. — 18. Mort de M. Louis Hasse, doyen des ouvriers rentreurs de Roubaix.

22. Une tentative d'empoisonnement à Lys-lez-Lannoy. Une femme veut empoisonner son mari, elle est arrêtée. — 27. M. Marius Vachon, délégué du ministère des Beaux-Arts, vient inspecter l'Ecole industrielle de Roubaix. — 31. La fête de Jeanne-d'Arc est magnifiquement célébrée à Roubaix et dans tout le canton. Une mère, en état d'ivresse, jette son enfant par la fenêtre de sa chambre.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ, **tapissier-décorateur,**

LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Un gendarme de la brigade de Tourcoing décoré de la médaille militaire.— Dans la liste des promotions à la médaille militaire parue aujourd'hui à l'*Officiel*, nous relevons avec satisfaction le nom de M. Tugler, *gendarme à cheval de la brigade de Tourcoing.* C'est la récompense de 24 années de bons et loyaux services que M. Tugler reçoit aujourd'hui et nous l'en félicitons bien sincèrement.

Les cours conférences de géographie commerciale et coloniale. — Le comité de la Société de Géographie nous prie de rappeler qu'il n'y aura pas de cours aujourd'hui jeudi 31 décembre. La série des conférences sera reprise, sans aucune interruption, à partir du jeudi 7 janvier.

Un punch d'adieu offert à M. Paris, inspecteur de police retraité. — Nous avons déjà annoncé que M. Paris, inspecteur de police, était admis à la retraite sur sa demande à partir du 1er janvier, après plus de 27 ans de services, pendant lesquels il n'a cessé de faire preuve d'intelligence, de zèle et de dévouement.

M. Rouillé, commissaire central, a tenu, avant de se séparer de ce brave serviteur, à lui donner une preuve de son estime, de sa satisfaction, et on pourrait même ajouter de son amitié. A cet effet, il avait réuni mardi soir, au café de l'Hôtel-de-Ville, ses trois dévoués collaborateurs, MM. Besson, Navaux et Spinedi; ses secrétaires, les brigadiers, les plus anciens et les plus jeunes, parmi les agents et les gardes de chaque classe.

La plus franche cordialité n'a cessé de régner dans cette réunion intime. M. Rouillé a prononcé une chaleureuse allocution et a fait un éloge bien mérité de son collaborateur qu'il a pu, pendant trois ans apprécier à sa juste valeur. Il lui a offert, pour terminer, un souvenir personnel qui sera précieusement conservé par le digne M. Paris, que tous ceux qui ont été sous ses ordres, n'oublieront jamais.

M. le commissaire a aussi fait allusion au garde Delnatte du Blanc-Seau qui arrivera aussi bientôt à la retraite et qui vient de recevoir la médaille coloniale. Il a, à cette occasion, poussé peut-être trop loin la modestie; car ce n'est que par hasard qu'on a su qu'il avait été l'objet de cette patriotique distinction.

M. Paris, dont on peut comprendre l'émotion, a chaleureusement remercié Messieurs les commissaires, les brigadiers et les agents.

Le brigadier Leplat, avant de se séparer, a aussi prononcé quelques touchantes paroles d'adieu à l'ancien inspecteur dont tous ont toujours pu apprécier la bonté et la justice. Pour finir on a porté la santé du président de la République.

Résultats d'adjudications de travaux communaux. — Ces adjudications ont eu lieu mercredi à trois heures dans la petite salle des mariages, à l'Hôtel de Ville. La séance était présidée par M. Sénélar, adjoint, assisté de MM. Lemaire et Dumortier, conseillers municipaux et en présence de M. Versmée, directeur du service de la voirie et de M. Bulté, receveur municipal.

1er Lot : Construction d'un aqueduc rue de la Baille sur une longueur de 88 mètres: Devis 3 100 fr. MM. Masquilier, rabais 1 0|0; Desodt-Her, 1,25 0|0; E. Derville, adjudicataire à 2 0|0.

2e Lot : Construction d'un aqueduc rue Montesquieu (entre l'Abattoir et la rue du Moulin) sur une longueur de 69 mètres. Devis 3000 fr. MM. Masquelier et Desodt rabais 1 0|0; E. Derville adjudicataire avec rabais de 2 0|0.

3e lot : Construction d'un mur de clôture entre l'abattoir et la propriété de M. Bernard. Devis 1.138 fr. 66. MM. Masquelier; sans rabais ; Leclercq, 0,25 0|0 ; Desodt-Her, 0,75 0|0 ; E. Derville, adjudicataire au rabais de 1,50 0|0.

Les réceptions du jour de l'an. — Nous recevons la communication suivante :

« L'administration municipale de Tourcoing aura l'honneur de recevoir, le jeudi 31 décembre, de 3 heures 1|2 à 4 heures 1|2 de l'après-midi, dans la grande salle des mariages, à l'Hôtel-de-Ville. »

Un incendie rue de Tournai.— Emouvants sauvetages. — Mercredi, vers quatre heures du matin, M. Despinoy, conseiller municipal, demeurant rue de Tournai, entendant un grand bruit de vitres brisées, sortit sur la rue et vit avec épouvante que le magasin de son voisin, M. Gustave Vancommelbeck-Tack, marchand de caoutchouc, était en feu. Il donna l'alarme et courut en toute hâte, pieds nus, prévenir les pompiers qui en quelques minutes furent rendus sur les lieux avec tous leurs engins de sauvetage.

M. et Mme Vancommelbeck, leur bonne, qui avait dans sa chambre l'aîné des enfants âgé de deux ans, et sa mère qui tenait dans ses bras le plus jeune, âgé de trois mois, s'étaient éveillés à demi asphyxiés. La cage de l'escalier était remplie d'une fumée âcre et épaisse et il n'était pas possible de se sauver de ce côté ; on ouvrit une fenêtre et le brave lieutenant Meurillon, avec une échelle dont se servaient des ouvriers téléphonistes, monta à l'étage, prit les deux enfants dans ses bras et les descendit ; ce fut ensuite le tour de la mère et de la bonne et tout le monde fut bientôt en sûreté. En même temps un dévidoir avait été adapté à une bouche d'eau et en peu de temps les pompiers s'étaient rendus maîtres de l'incendie.

On suppose que le feu aura pris à une pile de rouleaux en caoutchouc recouverts d'une enveloppe, qui se trouvait à peu de distance d'un petit calorifère.

L'inventaire des pertes n'était pas encore terminé mercredi soir; mais tout indique qu'elles ne seront pas inférieures à une quinzaine de mille francs. Il y a assurance pour un chiffre supérieur à la Compagnie *La Métropole.*

On ne saurait trop louer en cette circonstance l'exemple de courage et de sang-froid que le lieutenant Meurillon a donné à tous ses hommes.

Un drame intime. — Une jeune fille de Tourcoing, bobineuse au tissage de M. Toulemonde, Marie Demuynck, âgée de 23 ans, avait, il y a environ un mois, quitté sa mère qui demeure rue du Blanc-Seau, et était allée demeurer avec l'un de ses frères, à Roubaix, rue Choiseul. Quelques jours plus tard, la malheureuse, qui paraissait avoir l'esprit *frappé*, cessa de travailler.

Mercredi matin on l'avait décidée de retourner à la fabrique, et son frère l'avait accompagnée jusque là; elle s'était remise à son métier; mais vers dix heures, elle refusa de travailler et toutes les observations qui lui furent faites ne servirent de rien.

Elle sortit en même temps que les autres ouvrières, prit aussitôt sa course dans la direction du canal, descendit la rive près du Pont-National, jeta son fichu sur le chemin de halage et se précipita à l'eau.

Il passait à ce moment beaucoup de monde sur le Pont, entre autres M. Victor Ducoulombier, qui courut aussitôt à son secours. Il lui avança une perche de deux mètres environ de longueur; la malheureuse s'y cramponna instinctivement et fut ainsi ramenée sur la berge presque sans connaissance. Après avoir reçu les premiers soins dans un estaminet voisin, elle a été conduite à l'Hôtel-Dieu, sur la voiture d'ambulance.

Une chute malheureuse. — Mercredi après-midi, Victorine Baiwir, âgée de trente-sept ans, femme Liégeois, trieuse, demeurant aux Cinq-Voies, perdit l'équilibre en descendant l'escalier avec un seau d'eau et tomba jusqu'au premier degré. La pauvre femme ne put se relever ; on appela M. le docteur Cuisset qui constata une fracture à la jambe gauche.

Une épicerie mise à sac. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs se sont introduits en brisant un carreau à la vitrine du magasin d'épiceries de Mme Vve Poulain, rue du Touquet, et ont fait main basse sur une quantité de divers objets.

Le matin des personnes passant rue des Cinq-Voies ont retrouvé dans un terrain vague, des paquets et des boîtes vides, une bouteille de vinaigre, des savons, etc., que la malheureuse marchande a reconnus pour lui appartenir.

La fraude des allumettes. — Dans la nuit de mardi à mercredi, les préposés des douanes Dubar et Flahauw, de la brigade de la Marlière, étant de service à la Chapelle-Six, ont aperçu un homme, porteur d'un ballot, se diriger vers la Croix-Rouge.

Avant que les douaniers aient pu l'approcher, le noctambule avait jeté son ballot à terre pour mieux fuir. Il n'a pu être atteint.

Le ballot contenait 40 paquets de 6 boîtes de 450 allumettes en bois de provenance étrangère. Valeur de 108 francs.

Halluin. - *Suites mortelles d'un accident.* — Nous avons relaté, mardi dernier, l'accident dont a été victime M. Massel, d'Halluin. En revenant de Lille, le soir, trompé par l'obscurité, il était tombé dans un fossé à demi rempli d'eau, qui borde la route, sur le territoire de Bondues ; cette immersion a déterminé une fluxion de poitrine, et d'heure en heure le mal s'est aggravé. on donnait mercredi soir l'état du malheureux comme absolument désespéré ; M. le docteur Nabieu ne conservait aucun espoir de le sauver.

— *La fraude de poivre en grains.* — Les douaniers de Neuville, de service au Labyrinthe, ayant remarqué les allures suspectes de deux individus, les suivirent de loin, sans être vus, jusqu'au Vert-Touquet (territoire d'Halluin); arrivés à un certain point, les deux hommes s'apprêtaient à monter dans les champs; mais à ce moment ayant aperçu les douaniers, ils prirent la fuite.

Les préposés explorèrent le champ et ils y trouvèrent, recouverts de débris de toutes sortes, deux sacs de poivre en grains, pesant ensemble 50 kilogs.

Marcq en Barœul. — *Nouveaux exploits de maraudeurs.* — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Dal, rentier, demeurant au hameau du Molinel. Après avoir brisé une vitre à la porte du poulailler, ils ont enlevé un coq de combat, quatre poules dont ils s'étaient emparés leur ont échappé et se sont blotties sous un tas de fumier.

La même nuit, les mêmes malfaiteurs probablement ont escaladé le mur de clôture de l'estaminet « Au bon coin », tenu par M. Leclercq. Mais ils ont été empêchés de mettre leur dessein à exécution par l'arrivée d'un grand chien qui les a fait fuir.

Roncq. — *Communication.* — Les membres de la société des Anciens militaires de Roncq sont prévenus que la réunion mensuelle de janvier aura lieu le deuxième dimanche au lieu du premier.

LILLE

Nécrologie.— Nous apprenons avec regret la mort de M. Achille Descat, teinturier à Amiens, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Cannes, après une longue et douloureuse maladie.

M. Achille Descat appartenait à une ancienne famille lilloise, qui fonda, d'abord à Lille, puis au Breucq, de grands établissements de teinturerie.

Le service funèbre sera célébré à Cannes, et le corps sera transporté à Lille, dans le caveau de la famille.

A la maternité Sainte-Anne. — En réponse à un article paru dans le *Réveil du Nord* au sujet du décès d'une jeune fille à la maternité Sainte-Anne, l'honorable docteur Eustache, directeur de cet établissement, a adressé à ce journal la lettre suivante :

« Lille, le 29 décembre 1896

» Monsieur le Rédacteur en chef du *Réveil du Nord.*

» Dans un article intitulé : *Une grave affaire à la maternité Sainte-Anne*, votre journal de ce matin relate le fait d'une fille qui, arrivée le 14 décembre dans cet établissement, à 4 heures 30 du matin, y est morte deux heures après, à la suite d'une hémorragie. Le fait en lui même est exact; mais les détails dont vous vous faites l'écho ne le sont pas.

» Cette femme est bien accouchée seule après avoir été visitée deux fois en une heure. Moins de cinq minutes après, à l'appel de la dame X... une cliente habituelle de notre maternité, à qui avait été confié le bouton d'appel et qui, malgré son expérience personnelle, ne s'était nullement doutée de la marche rapide de l'accouchement, tout le monde accourait. La délivrance fut opérée par l'interne lui-même, qui, après m'avoir *fait appeler sur-le-champ*, prodigua à la malade tous les soins usités en pareil cas. Cette lutte contre la mort dura plus d'une demi-heure.

» La femme X.... a bien quitté la Maternité quelques heures après, mais, *par la seule raison* qu'elle n'avait plus de douleurs.

» Tel est le fait exact, dans lequel nous avons à déplorer une mort sans que rien ne puisse être reproché à l'interne, aux externes et à la Sœur, qui se sont montrés, comme toujours à la hauteur de leur tâche.

» Cet événement, qui interrompt une série exceptionnellement heureuse de 2,180 accouchements pendant une période de six ans, nous a péniblement impressionnés sans doute, mais il ne saurait atteindre et n'atteindra pas la réputation de la maternité Sainte-Anne auprès des classes laborieuses de toutes les opinions et de *tous les partis*. Notre malheureuse cliente appartenait à une famille militante du parti socialiste et elle a été enterrée civilement.

» Agréez, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments distingués, » Docteur G. EUSTACHE,

» Directeur de la Maternité Sainte-Anne. »

Les réceptions officielles du jour de l'an. — Suivant l'exemple de la municipalité socialiste de Roubaix, la municipalité collectiviste de Lille a décidé qu'il n'y aurait à la mairie aucune réception officielle à l'occasion du jour de l'an.

Une grave affaire de vol. — Une arrestation. — Depuis quelque temps, M. Decarne, marchand de tissus rue des Suisses, à Lille, s'apercevait qu'il était victime de vols de marchandises dans ses magasins, et malgré la surveillance la plus active, il n'avait pu mettre la main sur celui qui en était l'auteur.

A bout de patience, M. Decarne réunit ses employés et leur annonça sa découverte en les priant de chercher eux-mêmes à connaître l'auteur des vols.

Il y a quelques jours un employé s'aperçut que le chef-emballeur, un sieur Delaby, âgé de 30 ans, avait porté à la consigne de la gare de Lille un paquet sans adresse et sans étiquette. Le lendemain matin, l'employé se rendit à la consigne et apprit que le paquet avait été réclamé.

L'employé mit aussitôt M. Decarne au courant de ce qui venait de se passer. Plus de doute, Delaby devait être le coupable. S'entourant de toutes les précautions nécessaires pour ne pas donner l'éveil à l'employé infidèle, M. Decarne se rendit à la Madeleine et déposa une plainte au commissariat de cette commune, l'inculpé y étant domicilié, dans la rue du Pionich.

Après s'être muni de l'autorisation nécessaire pour procéder à une perquisition au domicile de l'inculpé, M. Hutin, commissaire de police, se présenta chez Delaby mardi matin. Dans une chambre du premier étage, des malles furent découvertes ; elles contenaient des tapis, étoffes, soieries, stores, rideaux, matinées pour dames, une pièce de 30 mètres de longueur, des carpettes et une foule d'autres marchandises dont l'énumération serait trop longue.

Interrogée, Mme Delaby déclara que son mari lui disait avoir acheté ces marchandises à crédit et les payer mensuellement et, en effet, il retenait 10 francs sur son salaire. La pauvre femme avait cru cette histoire.

Delaby fut mis en état d'arrestation et avoua avoir volé tous les objets trouvés en sa possession, et qui représentent une valeur de 500 francs environ.

Avant d'être employé chez M. Decarne, Delaby avait été employé chez M. Tronquez, également marchand d'étoffes à Lille, et une partie des objets volés proviennent de cette maison.

En 1893, Taxil Delaby avait été condamné à six mois de prison, pour vol, et avait obtenu le bénéfice de la loi Bérenger.

Delaby a été déféré dans l'après-midi au parquet de Lille.

Bourse linière de Lille du 30 décembre. — Lins de pays. — Les affaires en lins de pays sont bonnes; demande très suivie; aucun stock ne se forme en campagne, et les prix sont en faveur des vendeurs.

Lins de Russie. — Les affaires ont conservé l'activité de la semaine passée, et le chiffre des transactions a encore porté presqu'exclusivement sur les lins rouis à terre à livrer. Prix sans changement.

Etoupes de peignage. — Affaires un peu plus calmes, en raison de l'époque des inventaires; prix sans changement.

Fils. — La situation reste la même que pendant les semaines précédentes, mais la vente se ressent un peu des fêtes du Nouvel-An. Prix très fermes.

Fils de jute. — Continuation d'une bonne demande à prix très fermes. La matière première a baissé un peu, à cause de l'intérêt de l'argent à Calcutta.

Toiles. — Petit courant d'affaires ordinaire à cette époque de l'année. Prix maintenus.

Marché au blé de Lille du 30 décembre 1896. (Cours commercial). — On demande toujours les blés de 16 à 17 fr. les 80 kilos: vente peu active.

En boulangerie, les farines sont offertes de 29 à 30 fr.; affaires nulles.

Vous êtes propriétaire

Vous avez une maison, un terrain à vendre ou à louer ?

Vous trouveriez aisément des acheteurs ou des locataires, *si on le savait*. Et le seul moyen pour qu'on le sache, c'est de l'imprimer fréquemment dans le journal qui est lu par tout le monde.

FEUILLETON DU 1er JANVIER 1897. — N° 118

LES DEUX ORPHELINES

PAR

Adolphe d'Ennery

CINQUIÈME PARTIE

X

Il était sur le point d'arriver à l'endroit où il avait commandé au rémouleur de l'attendre. Avant de pousser plus loin et de parcourir la distance de quelques pas qui le séparait encore de Pierre, il voulut réfléchir à ce qu'il répondrait quand le malheureux garçon allait, nécessairement l'interroger sur les renseignements qu'il avait pu obtenir.

Le docteur Hébert était un bourru bienfaisant, on le sait; mais ici, il le reconnaissait, ce n'était pas le cas d'être bourru, même pour se donner une contenance. Il allait se trouver en présence d'une de ces infortunes qui ont besoin qu'on les soulage doucement, par de bonnes paroles.

Quand il se trouva en face de Pierre, celui-ci était plongé dans le plus profond désespoir. Il sanglotait et des larmes abondantes inondaient son visage.

Il n'avait pas entendu venir le médecin.

Ce fut M. Hébert qui manifesta sa présence par ces mots:

— Mon ami, partons... partons tout de suite ; nous n'avons plus rien à faire ici !

Et comme le jeune homme s'était levé, tout tremblant, et demeurait surpris et bouleversé par cette entrée en matière, M. Hébert ajouta, en baissant la voix :

— Il ne reste plus rien !... Tout est brûlé!

— Tout ?... balbutia le rémouleur... Et... et ma mère!... Qu'est-elle devenue ?... Où est-elle?... Quelqu'un a-t-il eu pitié d'elle ?

Sans répondre, le docteur Hébert saisit son interlocuteur par le bras et l'entraîna vers la voiture.

— Montez, dit le médecin, ouvrant la portière.

— Non, répondit Pierre ; je veux savoir au moins ce qu'elle est devenue...

Le docteur, sans lui répondre, le poussa vigoureusement sur la banquette et donna au cocher l'ordre de marcher.

Et, quand le carrosse eut roulé pendant quelque temps, il dit au rémouleur :

— Pierre, vous ne retournerez jamais rue de Lourcine... Tout est fini !...

Puis il ajouta :

— Qu'y feriez-vous, maintenant que la bicoque n'est plus debout?... Je vous trouverai une autre demeure où, pendant quelque temps, vous pourrez vous remettre des émotions douloureuses que vous avez subies depuis quelques mois...

Pierre eût voulu pouvoir remercier celui qui se déclarait ainsi son protecteur.

M. Hébert ne lui en laissa pas le temps.

— J'exige, continua-t-il, en donnant à sa voix un ton de fermeté, que vous reconnaissiez, par une obéissance absolue, ce que je veux, ce que je vais faire pour vous !...

Pierre joignit les mains :

— Monsieur, dit-il, je serais bien misérable, si je ne me montrais pas reconnaissant de votre bonté, de votre générosité!... Dites ce que vous ordonnez que je fasse, je suis prêt à vous obéir...

C'était tout ce que voulait M. Hébert.

— C'est bien, dit-il.

Et, d'un ton grave, il ajouta :

— Mon ami, votre mère n'est plus...

— Ma mère!

Pierre avait poussé cette exclamation d'une voix désespérée.

Un long tressaillement agita son corps. Puis il laissa tomber son visage dans ses mains.

Pendant ce temps, M. Hébert ajoutait :

— *Elle est morte dans une terrible agonie, comme si Dieu eût voulu lui faire expier en ce monde, avant de l'appeler devant son suprême tribunal, les fautes, les crimes, dont la malheureuse s'était souillée!....*

Et désormais, il n'existe plus aucun Frochard !...

Le rémouleur avait levé les yeux et regardait son interlocuteur avec étonnement.

— Je répète ce que je viens de vous dire, fit M. Hébert : il ne doit plus exister en ce monde aucun représentant de la famille Frochard...

— Et moi ?. . moi ?... balbutia le pauvre garçon, ne suis-je pas toujours le fils du supplicié ?

— Il faut que vous cessiez de l'être, ou du moins d'être connu comme tel.

— Hélas ! monsieur !... qui pourrait l'empêcher?..

Et tristement :

— Est-ce que ce n'est pas la vérité?... J'ai longtemps essayé de me faire pardonner de n'être qu'un malheureux dont le père avait péri sur l'échafaud ; j'ai travaillé tout enfant, dans l'espoir de faire oublier de qui j'étais né!... Efforts inutiles... Tout le monde se détournait de moi.... j'étais méprisé!.... comme si j'eusse été le coupable!... le criminel dont le souvenir pesait sur nous tous.

— Vous vous trompez, dit le docteur, tout le monde ne vous méprisait pas ; je connais une personne qui vous tenait pour un bon et brave cœur, et qui n'a cessé de se rappeler que vous l'avez prise en pitié, quand elle souffrait de la vie épouvantable à laquelle on l'avait condamnée ; que vous auriez voulu pouvoir l'arracher des mains de... celle qui abusait de la cécité de la malheureuse enfant pour en faire une martyre. Pour celle dont je vous parle, mon ami, vous étiez autre chose que le fils du supplicié Frochard !...

— Oh! c'est qu'elle ne savait pas! interrompit le jeune homme.

— Eh bien! il faut qu'elle ignore toujours l'affreuse vérité!... Et je m'en charge !...

— Vous, monsieur ? .. Mais .. à quoi bon, puisque.. puisque je ne la reverrai plus jamais...

— Qui sait ?

— Que voulez-vous dire, monsieur le docteur ?

— Une vie nouvelle va commencer pour vous!... Si j'ai voulu vous venir en aide aujourd'hui, c'est que... j'étais décidé à m'occuper sérieusement de votre avenir.

Pierre ne savait plus que penser de cette sollicitude pour sa misérable personne. Il voulut remercier son bienfaiteur, mais il ne trouvait pas de mots capables d'exprimer tout ce qu'il ressentait.

Ce que lui annonçait M. Hébert concernant l'aveugle le troublait jusqu'au fond de l'âme.

La possibilité de voir se réaliser son rêve de chaque jour lui apparaissait vaguement.

Quoi !... il se pourrait qu'il retrouvât sa chère protégée, cet ange auprès de laquelle lui, misérable déshérité de la nature, il avait éprouvé des moments de joie secrète, dont il n'osait s'avouer la cause.

Il entendait encore la voix qui, autrefois, lui parlait avec tant de douceur... Il reverrait, enfin, celle que le hasard avait un jour placée sur son chemin pour le réconcilier avec la vie ; celle dont la seule présence avait amené sur ses lèvres ces paroles d'espérance et de consolation : « Il me semble que je suis moins seul sur la terre ! »

C'était donc par la volonté de la Providence qu'il avait fini par découvrir la maison hospitalière où Louise avait trouvé des protecteurs ?

Ah ! si tout cela était bien réel ! S'il était vrai que le docteur eût formé le projet de se charger de son avenir !

Et pourquoi en serait-il autrement ? Quel motif avait-il de douter de la parole de M. Hébert ?

Celui-ci, après tout, ne lui devait ni encouragements, ni consolations. C'était donc une compassion bien sincère qu'il éprouvait pour le pauvre Pierre, un intérêt bien réel qu'il ressentait pour lui.

Tout à coup, le rémouleur fut tiré de ses réflexions. Le docteur avait ouvert la portière pour parler au cocher.

Puis, revenant se placer à côté de Pierre, il lui dit :

-- Après mûre réflexion, mon ami, j'ai décidé que ce ne sera pas dans mon hôtel que je vous donnerai l'hospitalité. Il est inutile, dans l'intérêt de votre avenir, que mes gens soient initiés à votre passé.

Le rémouleur écoutait, rempli d'étonnement.

Il eût bien voulu interroger son bienfaiteur, mais le respect lui fermait la bouche.

Ce fut M. Hébert lui-même qui se chargea de le renseigner sur ce qu'il désirait savoir.

— J'ai donné l'ordre au cocher, dit-il, de nous conduire à l'hôpital Saint-Louis. Vous passerez quelques jours là, en attendant que j'aie pris une décision

Le véhicule avait rapidement pris la direction de l'hôpital. Lorsqu'il s'arrêta devant le portail, Pierre voulut s'élancer.

Mais le docteur lui arrêta en lui disant :

— Attendez-moi ici, je vous enverrai chercher !

Le rémouleur se renfonça alors dans la voiture, de plus en plus surpris.

Il y avait à peine dix minutes que Pierre attendait quand le portier de l'hôpital se présenta à lui :

— Veuillez me suivre, mon garçon, dit-il.

Et il conduisit Pierre dans le cabinet de consultation où se trouvait M. Hébert.

En voyant arriver son protégé que l'émotion faisait boiter encore plus bas que d'habitude le docteur lui dit avec un bon sourire :

— Cette jambe-là te gêne terriblement, mon ami ?

— C'est vrai, monsieur le docteur.

— Eh bien ! nous tâcherons de la redresser un de ces jours.

— La... redresser ! dit Pierre au comble de l'étonnement.

— Oui, oui, et j'ai, à ton sujet, de bien autres projets ; mais, pour l'instant, il faut te contenter, mon ami, de souper un peu, de dormir beaucoup et d'espérer des jours meilleurs.

Le rémouleur essuya une larme qui coulait de ses paupières.

— *Des jours meilleurs !... soupira-t-il.*

Mais M. Hébert s'écria d'un ton d'autorité :

— Ce que je veux avant tout, c'est que tu ne pleure plus !

Puis s'adressant au portier :

— Vous garderez votre pensionnaire pendant quelque temps. Je le reverrai bientôt. Je désire que vous lui donniez une chambre dans votre logement même.

— Cela sera fait, monsieur le docteur !

— Que vous le nourrissiez convenablement.

— Absolument comme moi, ma femme et mes enfants!

— Et que vous lui procuriez tout de suite quelques hardes pour remplacer celles qu'il porte.

— Vous serez obéi, monsieur le docteur, répondit le concierge.

— A bientôt . Louis Raymond, dit alors le docteur, en frappant familièrement sur l'épaule de Pierre.

— Louis .. Louis Raymond... balbutia celui-ci au comble de l'étonnement.

— Eh! oui, dit le docteur, n'est ce pas ton véritable nom?...

Et, tout bas, il ajouta :

— C'est celui qui remplacera, désormais, le nom du fils du supplicié.

Et Pierre, de plus en plus stupéfié, regardait le docteur et demeurait muet. Sur un signe de M. Hébert, le concierge l'emmena chez lui.

Le docteur sortit à son tour et remonta dans le carrosse.

. . . .

C'est à partir de ce jour, que Louise n'avait plus entendu sous ses fenêtres la voix du rémouleur.

A partir de ce jour aussi, la pauvre enfant devint rêveuse plus qu'il ne convenait à celle qui, après avoir retrouvé son amie d'enfance, devait n'avoir plus rien à désirer en ce monde.

La comtesse de Linières ne tarda pas à s'émouvoir de la tristesse qui, chaque jour, se manifestait plus sombre chez sa fille bien-aimée.

Elle interrogea maternellement Louise.

— Je n'ai rien, madame la comtesse, déclara l'aveugle... Que puis-je désirer de plus, quand vous me comblez de bontés?

Et Louise s'efforçait de paraître moins mélancolique lorsqu'elle se savait en présence de Diane.

Mais il n'était pas facile de tromper l'œil vigilant d'une mère comme Mme de Linières.

Elle se promit d'attirer l'attention du docteur Hébert sur le cas particulier qui se présentait.

— Docteur, lui dit-elle un jour, j'attendais avec impatience votre visite.

(*A suivre.*) ADOLPHE D'ENNERY.